

Fondation lausannoise d'aide par le travail – F.L.A.T.
Service du travail

Avenue de Sévelin 8
Case postale 5032
1002 Lausanne
tél. 021 315 71 28

e-mail : flat@lausanne.ch
site : www.lausanne.ch/flat



Fondation lausannoise d'aide par le travail - F.L.A.T.

La Fondation lausannoise d'aide par le travail (F.L.A.T.) octroie des aides financières sous forme de prêts sans intérêts, et parfois sous forme de dons, pour financer les projets de réinsertion professionnelle. Les personnes demandeuses doivent impérativement avoir :

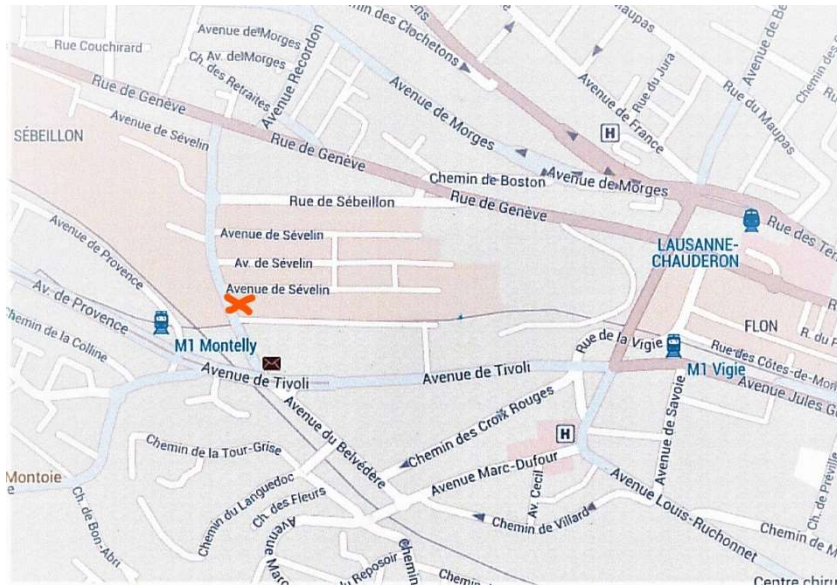
- leur domicile principal sur Lausanne
- un permis de séjour valable et non provisoire (B, C, E à l'exception d'un permis B « étudiant »).

Le fonds est modeste ; le montant des aides est donc limité et leur octroi est subsidiaire à toute autre aide.

Les frais suivants peuvent être sollicités

- les frais d'écologie
- les frais de matériel scolaire, ou professionnel (travail indépendant)
- les frais d'examen
- les frais de déplacements en lien avec une formation ou une activité indépendante
- les frais d'équipement (en partie) en lien avec une activité indépendante

Les frais liés à l'entretien, aux dettes, aux remboursements, aux frais médicaux et autres ne peuvent pas être pris en charge par la F.L.A.T.



MARCHE A SUIVRE

I : Déposer une demande

Vous remplissez les formulaires nécessaires à votre demande, à savoir :

- Un questionnaire confidentiel
- Un budget mensuel

Une liste des pièces vous permet de joindre tous les justificatifs nécessaires à votre demande.

Attention : le dossier doit nous parvenir complet.

II : Délais à respecter

Le dépôt de votre dossier fait foi pour être présenté à la Commission de présélection et par la suite au Conseil de Fondation.
Ces délais sont affichés sur notre site internet.

III : Entretien obligatoire

Un entretien vous sera fixé afin d'évaluer votre demande et votre situation.

Après examen de ces dernières, une décision écrite vous parviendra dans les mois suivants.

Si vous ne vous présentez pas à cet entretien, votre demande ne sera pas traitée.

Recours

Les décisions des membres de la F.L.A.T. ne sont pas susceptibles de recours, ni ne donnent lieu à une motivation écrite.

RÉSUMÉ

1. Vous déposez votre demande en respectant les délais
2. Vous remplissez les formulaires ad hoc
3. Vous n'oubliez pas de joindre :

- une lettre de motivation
- votre curriculum vitae
- les copies de vos diplômes
- les copies de vos certificats de travail
- un descriptif de votre projet
- les justificatifs de revenus et de fortune familiaux
- une copie de la dernière déclaration fiscale
- un budget privé
- la décision de l'OCBE
- tout autre document utile à l'examen de votre demande

Pour un projet d'activité indépendante vous joignez, en outre :

- un descriptif de celle-ci
- un budget commercial prévisionnel (investissements, charges, gains présumés)
- tout autre document y relatif

Pour un projet visant l'obtention du permis de conduire, vous joignez :

- un devis détaillé de l'auto-école
- tout autre document y relatif

4. Vous vous présentez à l'entretien
5. Vous attendez la décision finale